
Présidence : Norvège**SEANCE SPECIALE DU CONSEIL PERMANENT
(207ème SEANCE PLENIERE)**

1. Date : Lundi 1er février 1999
Ouverture : 11 h 20
Clôture : 12 h 30
2. Présidence : M. K. Eide
3. Sujets examinés - Déclarations - Décisions :
Point 1 de l'ordre du jour : DECLARATIONS GENERALES
Président, Royaume-Uni (SEC.DEL/29/99), Pays-Bas
Point 2 de l'ordre du jour : DECLARATION SUR LE KOSOVO
Président (déclaration, voir annexe), Allemagne - Union européenne (PC.DEL/39/99), Suisse, Canada, Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/40/99), Fédération de Russie, Turquie, Ukraine, Albanie, France, Saint-Siège, ex-République yougoslave de Macédoine
Point 3 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL
 - a) *Statut opérationnel de la Mission de vérification au Kosovo* : Secrétaire général, Président
 - b) *Soutien opérationnel à la Mission de vérification au Kosovo* : Secrétaire général, Président
 - c) *Sécurité de la Mission de vérification au Kosovo* : Secrétaire général, Président
 - d) *Proposition de budget de la Mission de vérification au Kosovo pour 1999* : Secrétaire généralPoint 4 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES
Annonce de la prochaine réunion du groupe d'observation : Président
4. Prochaine séance :
Jeudi 4 février 1999 à 10 heures, Neuer Saal

207ème séance plénière

PC Journal No 207, point 2 de l'ordre du jour

DECLARATION DU CONSEIL PERMANENT

1. Le Conseil permanent de l'OSCE reste vivement préoccupé par l'escalade de la violence au Kosovo. Il appuie sans réserve les efforts de la communauté internationale pour parvenir à un règlement politique du conflit au Kosovo, République fédérale de Yougoslavie (RFY). Les décisions du Groupe de contact qui incluent un cadre et un calendrier pour un règlement politique doivent être appliquées et ses exigences satisfaites. L'OSCE engage les parties à assumer leurs responsabilités à l'égard de leur population, à déposer les armes et à parvenir à un accord sur un règlement politique du conflit dans le temps imparti.

2. Depuis son établissement, la Mission de vérification au Kosovo (OSCE) a, dans des circonstances difficiles, démontré qu'elle contribue à assurer la stabilité et à soulager les souffrances humaines. L'OSCE est déterminée à poursuivre et à renforcer ses activités au Kosovo en vue de faciliter un règlement politique. La Mission de vérification au Kosovo restera sur place aussi longtemps que le comportement des parties, sur le terrain et à la table de négociations, le permet. La sécurité des vérificateurs de l'OSCE est toujours d'une importance primordiale et les parties doivent s'abstenir de toute action qui pourrait compromettre la sécurité des membres de la Mission. L'OSCE exige que la RFY applique pleinement les dispositions de l'accord d'octobre entre les ministres des affaires étrangères Geremek et Jovanović et que les parties appliquent pleinement toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies et s'abstiennent de tout recours à la force.

3. L'OSCE est prête à faciliter la mise en oeuvre d'un règlement politique, à assurer la supervision d'élections libres et équitables, à contribuer à la mise en place d'institutions et de processus démocratiques et à assurer le respect des droits fondamentaux de tous les habitants et de toutes les communautés au Kosovo. L'OSCE participera directement aux efforts déployés pour convenir d'un règlement politique.

4. L'OSCE procédera en permanence à un examen de toutes les questions liées à son rôle au Kosovo.